



NOTE DE SERVICE N° 208-75 SEPMBPE/DGD DU 17 OCT. 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Procuration en douane

Réf. : Courrier LTA n° L...7001../DG-IF/Np du 04/09/2017.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service que, conformément aux dispositions du courrier visé en référence, Monsieur **KOUAME N'DRI**, agent de transit dont le spécimen de signature est joint en annexe, est désormais habilité à représenter la société **Lagune Transit Abidjan (LTA)** auprès de l'Administration des douanes et à signer toute déclaration en douane pour le compte de ladite société.

J'invite, par conséquent, tous les services à mettre à jour les registres en vue de prendre en compte cette nouvelle donne.

**P.J. : Copie de la procuration en douane
et du spécimen de signature.**

DIRECTEUR GENERAL
Le Directeur
Général
CÔTE D'IVOIRE
Col. Maj. DA Pierre A.